



Pour bien comprendre la situation des lésions professionnelles dans une organisation, il faut pouvoir en brosser un portrait. C'est ainsi qu'une technique d'identification des risques comme l'analyse des statistiques trouve toute son utilité.

Cinquième d'une série de sept, cette fiche tente de définir l'analyse statistique et d'en démontrer l'utilité. Elle présente un exemple d'utilisation de données statistiques comme outil de prévention des lésions professionnelles.

## LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Inspection en milieu de travail

Compilation et analyse des statistiques

Analyse de la sécurité des tâches

Enquête et analyse des accidents

### QU'EST-CE QUE L'ANALYSE STATISTIQUE?

L'analyse statistique est une activité qui recueille, compile, décortique et interprète les données concernant les accidents et les maladies reliés au travail. Elle brosse un tableau de la situation de l'organisation en matière de lésions professionnelles. Tout comme pour l'enquête et l'analyse des accidents, l'analyse statistique intervient après la survenue des événements, c'est ce qui en fait une technique d'identification des risques « **post-accident** ». Même si les statistiques doivent être interprétées avec prudence en tenant bien compte du contexte, lorsqu'elles sont réalisées de façon rigoureuse, leur analyse peut nous fournir des informations fort utiles dans l'établissement de priorités et la planification des activités à réaliser.



### POURQUOI ANALYSER LES STATISTIQUES?

L'analyse des statistiques permet :

- de quantifier les problèmes de lésions professionnelles et d'en déterminer l'importance en termes de fréquence et de gravité;
- d'avoir une vue d'ensemble des lésions professionnelles;
- de situer géographiquement (dans quel service, à quel poste, etc.) et dans le temps (fin de quart, surtemps, période de l'année, etc.) les problèmes;
- d'identifier certaines situations problématiques à la source de plusieurs lésions professionnelles;
- de suivre l'évolution des lésions dans le temps;
- d'évaluer l'impact de l'implantation de certaines mesures et de mettre en évidence les avantages de la prévention;
- d'évaluer et de comparer la performance de l'organisation en matière de prévention; et finalement,
- de cibler des priorités d'intervention.

**Pour vous donner un aperçu de l'utilisation que l'on peut faire des statistiques de lésions professionnelles, nous vous présentons un exemple inspiré d'une municipalité de taille moyenne.**

**EXEMPLE  
STATISTIQUES 2002 - MUNICIPALITÉ XYZ**

Service	N <sup>bre</sup> de travailleurs	Heures travaillées	Accidents sans perte de temps	Accidents avec perte de temps	N <sup>bre</sup> de jours perdus	Taux de fréquence avec et sans perte de temps	Taux de fréquence avec perte de temps	Indice de gravité
Mécanique	8	16 640	5	0	0	60,1	0	0
Voirie et voies publiques	50	104 000	5	6	128	21,2	11,5	21,3
Aqueduc et égouts	30	62 400	4	5	80	28,9	16,0	16
Horticulture et parcs	39	81 120	6	5	24	27,1	12,3	4,8
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>264 160</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>232</b>	<b>27,3</b>	<b>12,1</b>	<b>14,5</b>

**ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC  
ET SANS PERTE DE TEMPS - ANNÉE 2002**

N° d'employé	Date de l'événement	Service	Nature de l'accident	Partie du corps et nature de la blessure	Nature du travail	N <sup>bre</sup> d'heures perdues *
012	12/02	mécanique	projection	particules yeux	meulage	(2)
027	14/07	voirie/voies p.	brûlure	bras	asphaltage	(4)
102	23/01	voirie/voies p.	chute/glissade	entorse dos	signalisation déneigement	160
088	23/08	aqueduc/égouts	écrasement	piéd	tranchée	32
034	16/07	voirie/voies p.	brûlure	piéd	asphaltage	48
002	28/06	horticulture/parcs	piqûre de guêpe	bras	pelouse	0
098	27/06	aqueduc/égouts	coupure	main	installation conduite	(2)
045	12/03	voirie/voies p.	chute/glissade	douleur dos	déneigement	80
013	02/05	horticulture/parcs	coupure	main	installation banc	(3)
086	17/10	aqueduc/égouts	effort	entorse dos	creusage tranchée	128
063	21/02	mécanique	projection	particules yeux	meulage	(4)
023	18/05	horticulture/parcs	coupure	doigt	taille branche sérateur	16
075	28/01	voirie/voies p.	glissade	coude	en montant dans souffleuse	0
123	08/12	aqueduc/égouts	coupure	main	déplacement conduite	40
099	23/07	horticulture/parcs	chute	contusion genou	pelouse	(4)
031	12/10	horticulture/parcs	effort	douleur dos	rangement poubelle	24
039	22/05	aqueduc/égouts	frappé par	tête	travail tranchée	0

N° d' employé	Date de l'événement	Service	Nature de l'accident	Partie du corps et nature de la blessure	Nature du travail	Nbre d'heures perdues *
049	12/07	voirie/voies p.	brûlure	abdomen	asphaltage	(4)
053	30/01	mécanique	lésion oculaire	éblouissement yeux	soudure	(7)
081	15/05	horticulture/parcs	chute d'un escabeau	foulure pouce	peinture balançoire	48
019	07/03	voirie/voies p.	glissade	pied	déneigement	0
010	13/04	aqueduc/égouts	chute	poignet	tranchée	320
061	29/06	horticulture/parcs	brûlure	jambe	tondeuse	(4)
048	09/05	horticulture/parcs	effort	douleur dos	installation banc	56
030	26/01	mécanique	projection	particule yeux	meulage	(5)
055	02/04	horticulture/parcs	éraflure	écharde doigt	peinture banc	(1)
054	12/08	voirie/voies p.	effort	entorse dos	déplacement rouleau asphalte	232
083	09/05	aqueduc/égouts	effort	entorse dos	soulèvement conduite asphaltage	120
021	09/07	voirie/voies p.	brûlure	bras	asphaltage	(3)
076	12/06	aqueduc/égouts	se frapper contre	genou	en montant dans chargeur	(4)
096	12/01	horticulture/parcs	effort	douleur dos	en déneigeant une porte	48
072	19/01	voirie/voies p.	chute	entorse dos	en descendant de la sableuse	328
085	4/05	mécanique	glissade/chute	blessure genou	en circulant	(5)
044	24/04	aqueduc/égouts	coupure	mains	creusage pelle tranchée	(4)
061	8/09	voirie/voies p.	effort	entorse dos	enlèvement formes trottoirs	176
07	03/08	horticulture/parcs	glissade	douleur cheville	pelouse	(6)

\*Lorsque le nombre d'heures perdues ne va pas au delà de la journée de survenue de l'événement, il n'est pas inclus dans le calcul du nombre de jours perdus et nous l'avons inscrit entre parenthèses ( )

## Analyse des statistiques

À la lecture des statistiques de la municipalité XYZ, certaines constatations nous viennent à l'esprit. Plusieurs d'entre elles pourront être utilisées pour aider la municipalité XYZ à orienter ses actions afin d'atteindre de meilleurs résultats en matière de diminution des lésions professionnelles.

- Lorsque l'on regarde le service de mécanique, on constate que c'est le service



où les accidents sont les plus fréquents si l'on considère les événements avec et sans perte de temps. Par contre, ce ne sont que des accidents mineurs. En 2002, il n'y a eu aucun accident ayant entraîné une perte de temps au delà de la journée de survenue de l'événement. Par contre, 4 des 5 accidents ont occasionné des blessures aux yeux. La municipalité devrait s'interroger sur l'existence d'un problème sur le port ou l'efficacité des lunettes de sécurité. À moins que les méthodes de travail ne soient en cause.

- C'est au service de voirie et voies publiques que se produisent les accidents les plus graves, malgré qu'il soit parmi les services les plus performants en ce qui concerne la fréquence des accidents. Il s'est perdu en moyenne 21,33 jours de travail par accident. Parmi les 11 accidents, 4 étaient reliés à des brûlures lors de travaux d'asphaltage. L'inadéquation, le non-respect ou l'absence d'une directive concernant le choix ou le port de vêtements de protection lors des travaux d'asphaltage pourrait peut-être expliquer ces nombreux cas. Il pourrait aussi être intéressant de questionner les méthodes de travail.
- Toujours au service de voirie et voies publiques, sur les 7 autres accidents, 5 ont occasionné des blessures au dos qui sont responsables à elles seules de 122 des 128 jours perdus, soit plus de 95 % des pertes de temps pour accident de travail dans ce service. Ainsi, la municipalité XYZ pourrait faire des problèmes de dos une priorité d'intervention.
- Le service aqueduc et égouts obtient les pires résultats quant à la fréquence des accidents avec perte de temps et présente un nombre de jours moyens perdus par accident assez élevé (16). De plus, 8 des 9 accidents sont survenus lors du creusage d'une tranchée (5) ou lors de la manipulation de conduites (3). Les méthodes et les procédures de travail pour ces deux activités devraient être questionnées.

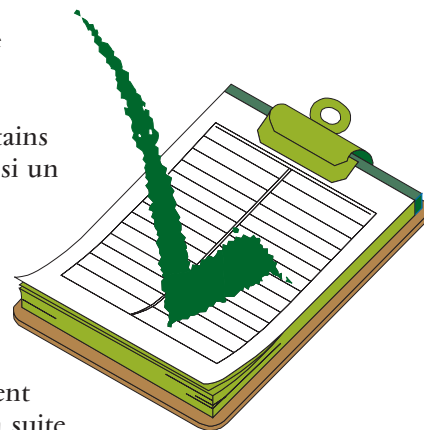
- Quant au service horticulture et parcs, on peut dire que les accidents s'y produisent assez fréquemment mais qu'ils sont moins graves que dans les services voiries et voies publiques, et aqueduc et égouts. Cependant, 7 des 11 accidents sont survenus soit en faisant la pelouse (4) soit lors de la manipulation de bancs de parc (3). La municipalité aurait intérêt à examiner ces deux activités d'un peu plus près.



L'importance de combiner l'utilisation de plusieurs outils d'identification des risques apparaît encore plus évidente.

L'interprétation des statistiques exige une excellente connaissance du milieu de travail (particularités de chaque service, de chaque événement, etc.) nous permettant d'apporter les nuances nécessaires à certains résultats et de donner ainsi un portrait plus réaliste de la situation des lésions professionnelles dans l'organisation.

Finalement, pour avoir de bonnes statistiques, il faut que les accidents soient d'abord déclarés et, par la suite, bien enquêtés.



### Réalisation

Michèle Bérubé, conseillère, APSAM  
mberube@apsam.com  
2004

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

*Nota : Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.*

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » :  
Région de Montréal : (514) 849-8373  
De partout au Québec : 1 800 465-1754  
<http://www.apsam.com>

### Conclusion

L'analyse des statistiques est un outil d'identification des risques qui, utilisé rigoureusement, peut nous informer sur la situation des lésions professionnelles dans notre organisation, nous aider à identifier nos problèmes et à mieux cibler nos priorités. Cependant, il faut demeurer conscient de ses limites pour comprendre qu'elle ne peut, à elle seule, donner des résultats et diminuer les accidents et les maladies du travail.

